

Circulaire n° 1 – Année scolaire 2026-2027

1er juillet 2026

À l'attention des inspectrices et inspecteurs, des directrices et directeurs d'établissements, des coordinateurs de la discipline et des professeurs de français,

Dans la présente circulaire, vous trouverez :

1. La lettre de l'inspectrice / responsable de l'enseignement du français, Doris Ovadia
2. La liste des membres de l'équipe d'inspection et d'accompagnement pédagogique pour l'enseignement du français en 2026-2027
3. Un lien vers un questionnaire en ligne concernant les données relatives aux professeurs de français et à leur enseignement
4. La structure et le contenu de l'examen du baccalauréat
5. La mini-thèse
6. Les premières informations concernant les concours et les projets proposés par l'Inspection de français
7. Les programmes spécifiques d'enrichissement
8. Les premières informations concernant les formations continues des enseignants pour l'année 2026-2027
9. Le Portail du ministère de l'Éducation – français

Copies :

- Dr Tali Yaniv, *Directrice générale du secrétariat pédagogique*
- M. Yuval Oliveston, *sous-directeur du secrétariat pédagogique*
- Dr Tziona Levy, *chefe du département des langues*
- *Conseillères pédagogiques nationales et régionales*
- *Inspecteurs*
- *Chefs d'établissement*

1. LA LETTRE OUVERTE DE L'INSPECTRICE GENERALE DE FRANCAIS

Bonjour, Shalom !

Le français est une **matière obligatoire au collège, parallèlement à l'arabe**, conformément au document d'organisation des apprentissages pour l'année 2026-2027 du ministère de l'Éducation, page 12 :

« **Domaine C – Langues : arabe ou français.**

Langues obligatoires : arabe ou français.

L'établissement choisira l'une des deux disciplines selon le volume horaire indiqué. »

Le français est la clé qui ouvre les portes du monde. C'est un investissement éducatif, culturel et économique qui commence en classe et qui va même bien au-delà.

Le français est comme une passerelle et une opportunité.

L'enseignement du français à l'école va bien au-delà de l'apprentissage de la grammaire et du vocabulaire.

Il constitue un pont essentiel entre Israël et le monde, une ouverture sur une culture mondiale riche et, pour les élèves, une ouverture au-delà des frontières.

Le français est une "grande" langue internationale.

Le français est une langue officielle dans des organisations internationales telles que l'ONU, l'UNESCO, l'Union européenne et le Comité olympique. Sa maîtrise ouvre des portes vers la diplomatie, la recherche et les coopérations internationales.

Le français est une langue de culture et d'arts

Victor Hugo, Monet, Simone de Beauvoir, Édith Piaf : chaque élève qui entre dans un cours de français rencontre une culture dont le monde entier s'inspire.

Le français est un avantage compétitif sur le marché du travail.

De nombreuses entreprises israéliennes travaillent avec l'Afrique, la France, le Canada et la Suisse. La maîtrise du français constitue un véritable passeport vers des emplois de qualité et pour des collaborations internationales.

Le français est un atout académique reconnu.

*Le français est une matière de spécialité qui donne droit à **20 ou 25 points de bonus au baccalauréat**. Par ailleurs, les élèves francophones ont accès à des sources de qualité dans les domaines de la recherche, de la médecine, des sciences et des sciences humaines.*

Le français est une contribution à la société israélienne.

Des centaines de nouveaux immigrants francophones nous rejoignent. L'enseignement du français en classe favorise leur intégration et permet de créer une communauté d'apprentissage diversifiée, solidaire et ouverte aux autres.

C'est précisément maintenant, alors que le monde change, que nous avons l'opportunité d'agir.

Ouvrir une classe de français n'est pas seulement une décision pédagogique: c'est aussi l'expression d'une vision.

Donnons à nos élèves les outils pour parler de leur avenir, en français.

Je souhaite à tous une année placée sous le signe de la créativité et d'un travail d'équipe constructif, et surtout que nous recevions toujours de bonnes nouvelles !

Doris Ovadia, Inspectrice générale de français - Israël

**Le présent document est rédigé au masculin, mais il s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes.*

2. ÉQUIPE D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Doris Ovadia

Inspectrice générale de français
073-3931379, le lundi 050-5655691
dorisov@education.gov.il

Rebecca Kapach

Conseillère pédagogique nationale
050-8224213
rebeccaka@education.gov.il

Sarah Sabag

Conseillère pédagogique de la région Centre
053-4773411
natachatrajman@gmail.com

Olga Subovich

Conseillère pédagogique des régions Sud/Nord
054-4217652
llamen@hotmail.com

Dr Isabelle Korpel-Benzakki

Conseillère pédagogique de la région de Jérusalem
053-3821622
ibenzakki@gmail.com

Barbara Bouzaglo

Conseillère pédagogique de la région de Tel-Aviv
054-9017355
barbara.bouzaglo@gmail.com

3. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

À l'attention du professeur de français de l'établissement.

Merci de remplir le questionnaire **au plus tard le 25 octobre 2026**.

- a. Pour les enseignants de la région Nord, le questionnaire sera envoyé par la conseillère pédagogique régionale.
- b. Pour les enseignants de la région Centre, le questionnaire sera envoyé par la conseillère pédagogique régionale.
- c. Pour les enseignants de la région Tel-Aviv, le questionnaire sera envoyé par la conseillère pédagogique régionale.
- d. Pour les enseignants de la région Jérusalem, le questionnaire sera envoyé par la conseillère pédagogique régionale.
- e. Pour les enseignants de la région Sud, le questionnaire sera envoyé par la conseillère pédagogique régionale.

4. STRUCTURE ET CONTENU DU BACCALAURÉAT

Ces dernières années, le département des langues s'est fixé pour objectif de développer davantage **la langue orale et l'enrichissement du vocabulaire**.

Ces compétences seront donc prises en compte dans les évaluations orales et dans les travaux présentés en classe et constitueront une partie importante de la note finale de l'élève.

Au collège, le syllabus impose une épreuve orale pour l'obtention du CLEF – Certificat de Langue et d'Expression Française.

- Syllabus: [cliquez ici](#)
- Programme obligatoire du collège 2026-2027: [cliquez ici](#)
- Programme obligatoire du lycée 2026-2027: [cliquez ici](#)

Informations générales

Les élèves doivent suivre **15 heures hebdomadaires réparties sur trois années, de la seconde à la terminale.**

Le baccalauréat est composé de deux épreuves :

- Une évaluation interne représentant **30 %** de la note finale du baccalauréat. Il est recommandé de l'organiser à la fin de la classe de première.
- Une épreuve externe représentant **70 %** de la note finale du baccalauréat. Il est recommandé de la passer à la fin de la classe de terminale.

4.1 ÉVALUATION INTERNE - 30 %

Code de l'épreuve : 017283

Il s'agit d'une épreuve orale fondée sur le portfolio de l'élève.

L'épreuve représente 30 % de la note finale du baccalauréat.

Il s'agit d'une épreuve interne. Le professeur de la classe fait passer l'épreuve orale à ses propres élèves.

Le portfolio est constitué d'un travail de recherche réalisé par l'élève tout au long de l'année sous la direction de son professeur.

Structure du portfolio

L'élève pourra présenter son portfolio sous l'une des formes suivantes :

- Un dossier écrit
- Un dossier numérique

Contenu du portfolio TPE

Au minimum trois travaux différents :

- Trois travaux portant sur trois œuvres littéraires étudiées pendant l'année. Le professeur choisira les extraits littéraires.

ou

- Deux œuvres littéraires, ou des extraits de ces œuvres, étudiées pendant l'année ainsi que l'analyse d'un film étudié par l'élève.

ou

- Une œuvre littéraire et l'analyse de deux films ou davantage.

Le portfolio comprendra également:

- Trois évaluations portant sur les œuvres étudiées, accompagnées de travaux selon les consignes du professeur ;
- Une fiche générale de réflexion rendant compte du processus d'apprentissage de l'élève.

La présentation du travail devra être soignée, imprimée et esthétique.

L'Inspection invite les enseignants à envoyer les travaux numériques afin qu'ils puissent être publiés sur le site de l'Inspection de français.

Le travail sera conservé dans l'établissement par le professeur examinateur pendant **trois ans**, en vue d'un éventuel contrôle de l'Inspection.

L'épreuve orale comprendra :

- Une conversation personnelle avec l'élève à propos de lui-même ;
- Des questions sur le processus de réalisation du portfolio ;
- Des questions portant sur le contenu littéraire et/ou cinématographique et/ou une conversation dans le cadre de situations authentiques.

Le professeur calculera la note selon les cinq critères suivants, mais saisira dans l'application uniquement la note globale :

- *Compréhension: 15 %*
- *Connaissances: 35 %*
- *Compétences communicatives: 20 %*
- *Grammaire et vocabulaire: 15 %*
- *Portfolio: 15 %*

Total : 100 %

4.2 ÉPREUVE EXTERNE - 70 %

Code : 017381

Il s'agit d'une épreuve écrite correspondant au niveau de connaissances et de compétences requis pour un baccalauréat de **5 unités**. La durée de l'épreuve est de **trois heures**, conformément à la décision du ministère de l'Éducation.

Structure de l'épreuve écrite

A. Texte inconnu – 40 points

Un texte inconnu de niveau 5 unités accompagné de questions de compréhension.

B. Production écrite - 20 points

- Description d'une image avec une banque de mots : **10 points**
- Question de créativité: **10 points**

Une question au choix :

1. Observez cette image et imaginez la scène qui se déroule juste après: que disent les personnages et quel événement inattendu va soudain changer leur situation ?

Rédigez un court récit de **cinq lignes maximum**, en utilisant au moins **un temps du passé et un temps du futur** pour décrire l'évolution de l'action. Soyez le plus original possible dans le choix de cet événement imprévu.

OU

2. Imaginez le secret que cache l'un des personnages de cette image : quel est ce mystère et quelle conséquence surprenante aurait-il sur la scène ?

Rédigez **cinq lignes originales** qui révèlent cette vérité cachée de manière totalement inattendue, en utilisant au moins **un temps du passé et un temps du futur** pour décrire l'évolution de l'action. Soyez le plus original possible dans le choix de cet événement.

C. Exercices de langue et de grammaire – 20 points

Exercices fermés avec choix de réponses :

- Un exercice sur les temps, **sans le plus-que-parfait** ;
- Un exercice sur les pronoms, **sans «dont »** ;
- **Il n'y aura pas d'exercice sur le discours indirect** ;
- Un exercice de langue.

D. Compréhension orale – 20 points

Un extrait audio suivi de **dix questions fermées**.

4.3 CALCUL DE LA NOTE FINALE DU BACCALAURÉAT

- Épreuve orale: **30 %**
- Épreuve externe: **70 %**
- Note de contrôle continu / note de présentation : **30% des 70%**, soit **21% de la note finale globale**

Codes des épreuves pour les élèves étudiant le français dans leur établissement :

017381 : 70 %

017283 : 30 %

**Programme ciblé - Mikoud*

Le programme ciblé tient compte des difficultés pédagogiques auxquelles les élèves ont été confrontés ces dernières années, tout en maintenant le niveau et la qualité du diplôme du baccalauréat.

Conformément aux directives du Secrétariat pédagogique, les élèves qui se présenteront à la session d'été de l'année scolaire **2026-2027** seront interrogés selon les règles de réponse du programme ciblé fixés en septembre 2025 dans la circulaire 2025-2026.

À compter de l'année scolaire **2027-2028**, pour les sessions d'hiver comme d'été, les contenus de l'examen seront évalués **sans programme ciblé et sans allègement des règles de réponse**.

BACCALAURÉAT DES ÉLÈVES ISOLÉS

Qu'est-ce qu'un élève isolé ?

Un élève isolé est un élève scolarisé dans un établissement officiel ou reconnu **dans lequel le français n'est pas enseigné du tout**.

Précision importante

Un professeur particulier ou un enseignant de l'établissement qui n'est pas habilité à enseigner le français dans un cadre institutionnel n'est pas considéré comme professeur de français aux fins du baccalauréat et n'est en aucun cas autorisé à attribuer une note de contrôle continu.

Dans ces situations, la note de contrôle continu sera annulée.

Responsabilité de l'inscription

La direction de l'établissement ou le coordinateur pédagogique, coordinateur de niveau est responsable de l'inscription des élèves isolés, **dans la limite de 7 élèves maximum**, à l'épreuve du baccalauréat de français.

L'inscription devra être effectuée par l'intermédiaire du nouveau système des examens du baccalauréat et de la plateforme **Shiluvit**, au plus tard à la date fixée par le Département des examens pour la commande des questionnaires.

Seule une inscription réalisée dans les délais permettra à l'élève de figurer sur la liste des élèves isolés transmise à l'Inspection de français.

L'Inspection de français prendra contact avec l'établissement afin d'organiser la présence d'un examinateur externe pour l'épreuve orale représentant 30 % de la note.

Si, pour une raison quelconque, l'inscription n'a pas été effectuée conformément aux règles, il faudra contacter l'Inspection de toute urgence par courrier électronique.

Classe "régionale" (alezorit)

Lorsqu'une classe régionale d'apprentissage du français existe **dans la région de résidence de l'élève**, celui-ci est tenu de l'intégrer.

Ce n'est qu'après une demande formelle et une autorisation exceptionnelle de l'Inspection qu'il pourra être reconnu comme élève isolé.

Les épreuves du baccalauréat sont identiques à celles des élèves dans leur établissement.

Le secrétariat de l'établissement doit envoyer au professeur examinateur le TPE **au moins une semaine avant l'épreuve orale**.

Pour l'épreuve orale de 30 %, les élèves isolés devront étudier **trois textes parmi les quatre proposés ci-dessous**.

L'épreuve **017285 - 30 % sera exclusivement orale et non écrite**.

Comme tous les élèves étudiant le français dans leur établissement, ils devront préparer un portfolio (TPE). Les informations sont disponibles sur le Portail.

Ils pourront s'inscrire à l'école virtuelle gratuite **ECOLE.NET PRO**, qui les préparera au baccalauréat pendant l'année de l'examen.

Inscriptions à partir du **1er décembre** à l'adresse: dorisov@education.gov.il

Œuvres pour 2026-2027

1. *Le Mot* de Victor Hugo
2. *L'Avare* de Molière (le monologue d'Harpagon, acte IV, scène 7)
3. *Le Loup et l'Agneau*, dans les Fables de Jean de La Fontaine
4. Extrait du *Petit Prince*, d'Antoine de Saint-Exupéry – chapitre 21

**Cette liste d'œuvres concerne exclusivement l'année scolaire 2026-2027.*

Un examinateur désigné par le MARVAD évaluera l'élève et enregistrera la note dans l'application.

Un élève qui ne possède pas de dossier / portfolio ne pourra pas être examiné.

L'élève isolé se présentera sans note de contrôle continu.

L'élève isolé passera l'épreuve orale représentant 30 %.

Codes

017285 : épreuve orale – 30 %

017381 : épreuve écrite – 70 %

ÉLÈVES EXTERNES

Un élève externe est un élève qui ne s'est jamais présenté au baccalauréat de français dans le cadre de sa scolarité et qui souhaite désormais passer l'examen hors du cadre scolaire.

Le baccalauréat est composé de **deux parties, toutes les deux écrites**.

Première partie – 70 %

Elle comprend :

- un texte inconnu ;
- des exercices de grammaire et de langue ;
- une production écrite – description d'une image ;
- une compréhension orale.

Cette épreuve représente **70 %** de la note.

Durée : **3 heures**.

Deuxième partie – littérature – 30 %

Durée : **2 h 30**.

L'épreuve de littérature portera sur les deux œuvres suivantes :

1. *Le Mot* de Victor Hugo
2. Extrait du *Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry – chapitre 21

Dans la version hébraïque, les codes sont indiqués ainsi :

017282 – épreuve orale, 30 % – littérature

017381 – épreuve écrite, 70 %

ÉLÈVES « MICHNÉ »

Un élève « michné » est un élève qui a terminé sa scolarité et souhaite améliorer sa ou ses notes du baccalauréat de français.

Sa note précédente est conservée s'il souhaite ne repasser qu'une seule partie, soit les 30 %, soit les 70 %.

Le directeur de l'établissement dans lequel l'élève a étudié est responsable de son inscription au baccalauréat de français par l'intermédiaire de la plateforme Shiluvit.

Les élèves souhaitant améliorer leur note selon la nouvelle réforme devront passer deux épreuves écrites.

Première épreuve

Elle est identique à celle des élèves étudiant le français dans leur établissement.

Elle représente **70 %** de la note.

Durée: **3 heures**

Deuxième épreuve

Épreuve de littérature représentant **30 %** de la note.

Durée : **2h30**.

Œuvres :

1. *Le Mot* de Victor Hugo
2. Extrait du *Petit Prince* d'Antoine de Saint-Exupéry - chapitre 21

Dans la version hébraïque, les codes sont indiqués ainsi :

017282 - épreuve orale - 30 %

017381 - épreuve écrite - 70 %

Conversion des anciens questionnaires

- Les épreuves **17101 et 501** ont été remplacées par **17381**
- Les épreuves **17201 et 502** ont été remplacées par **17381**
- Les épreuves **17102 et 503** ont été supprimées
- Les épreuves **17202 et 505** ont été remplacées par **17282**

5. LA MINI THESES- UNITÉS SUPPLÉMENTAIRES

L'inspection de français propose aux élèves étudiant le français ainsi qu'aux élèves isolés une possibilité différente ou supplémentaire de présenter le baccalauréat de français: un travail de fin d'études permettant d'obtenir 5 unités supplémentaires, en plus des 5 unités du baccalauréat traditionnel – 30 % + 70 %.

Code : 017589 – épreuve orale + écrite

Le travail de mini thèse sera préparé dans le cadre des études de français, pour les élèves étudiant le français ou pour les élèves isolés, de la classe de seconde à la terminale.

Le travail de fin d'études doit être réalisé pendant **deux années scolaires au minimum**, sous la direction d'un encadrant approuvé par la responsable de l'enseignement du français.

À la fin du travail, l'élève passera devant une commission dans le cadre d'une épreuve orale comprenant une présentation de **15 à 20 minutes**, accompagnée d'un diaporama.

La proposition de recherche devra être envoyée **au plus tard le 31 décembre** par le biais du système des travaux de fin d'études.

Ce n'est qu'après l'approbation de la responsable de la discipline, par l'intermédiaire du système, que l'élève pourra poursuivre la rédaction avec son encadrant.

La note finale donnera droit à **5 unités supplémentaires de baccalauréat**.

Les établissements souhaitant inscrire un ou plusieurs élèves devront le faire sur le site des mini thèses du ministère de l'Éducation [ici](#).

En outre, l'établissement devra transmettre le travail de fin d'études à l'examineur par courrier électronique **au moins une semaine avant l'épreuve orale**.

Le travail devra mettre en œuvre toutes les compétences correspondant au niveau 5 unités en français : langue orale, langue écrite, culture, etc.

Afin de maintenir un niveau élevé, il devra respecter un format précis comprenant notamment:

- une planification approfondie du travail
- une méthodologie
- des références bibliographiques

Le projet s'étend sur **deux années scolaires**, à partir de la classe de seconde ou de première.

Exemples de sujets: (exemples sur le portal aussi)

Le travail de fin d'études peut porter sur :

- Un problème théorique en littérature française: caractéristiques d'un genre, procédés littéraires, caractéristiques d'une époque, processus de création ou problématiques thématiques
- Un sujet relatif au cinéma français, par exemple les difficultés de la vie dans les banlieues parisiennes
- La peinture
- Un sujet historique dans le cadre d'un projet académique communautaire portant sur les récits de vie d'une population francophone âgée issue de la diaspora. Le projet comprendra plusieurs entretiens de terrain et leur analyse ;
- Un travail comprenant des créations originales de l'élève : recueil de nouvelles, poèmes, pièce de théâtre, etc. Il devra également comporter une partie théorique portant sur des aspects fondamentaux. Les composantes théoriques et créatives devront être étroitement liées.

La mini thèse doit être préparée sous la direction d'un directeur de thèse ayant une formation universitaire dans un domaine pertinent : littérature, littérature française ou tout autre domaine directement lié au sujet de recherche de l'élève. **Le directeur de thèse sera uniquement désigné par l'inspectrice, Mme Doris Ovadia.**

Le directeur de thèse est l'autorité professionnelle qui accompagne l'élève dans la préparation et la rédaction du travail. Sans son approbation, la proposition ne sera pas soumise à l'examen.

Le directeur de thèse approuvera par sa signature la qualité de la proposition et sa conformité aux exigences. À la fin du processus, il rédigera une appréciation du travail.

Répartition des composantes de l'évaluation

Depuis l'année scolaire 2025-2026, les composantes de l'évaluation externe des travaux de fin d'études ont été modifiées.

Cette modification concerne tous les élèves dont la proposition a été approuvée à partir de l'année 2025-2026.

La présentation est une présentation **en présentiel**, devant deux examinateurs : l'évaluateur ayant lu le travail et un second évaluateur appartenant au même domaine.

Lors de cette présentation, l'élève exposera de manière synthétique :

- la question de recherche ;
- la méthode de recherche / méthodologie ;
- les résultats ;
- les conclusions.

L'objectif principal de la présentation est de vérifier et de démontrer la maîtrise, par l'élève, des différents aspects de son travail, notamment sa capacité à distinguer l'essentiel du secondaire, à présenter clairement les principaux résultats, à utiliser de manière pertinente des supports visuels, à respecter le temps imparti et à présenter son travail de manière fluide et cohérente.

Attention: la présentation n'est pas la soutenance du travail. Il s'agit d'une nouvelle composante qui s'ajoute à la soutenance.

Pour un **travail indépendant / non rattaché**, la répartition est la suivante :

- **30 %: note du directeur de thèse**
- **70 %: note du ou des évaluateurs externes**

Dans la partie correspondant à l'évaluation externe :

- travail écrit: **60 %**
- présentation: **20 %**
- soutenance: **20 %**

6. CONCOURS ET PROJETS – PREMIÈRES INFORMATIONS

Les détails sont communiqués dans une circulaire spécialement consacrée aux concours.

Soirée de la culture française

Classes concernées: toutes

Présentation d'un spectacle en français composé de chansons et d'extraits de théâtre issus du répertoire français et francophone.

Les élèves peuvent réunir deux établissements – collège et lycée – d'une même ville pour organiser une seule soirée.

Il est recommandé d'inviter les parents, les enseignants et, bien entendu, la direction de l'établissement.

Concours des posters: « Entre l'art et la langue »

Classes de 5e (débutants).

Le Petit Pâtissier

Classes concernées: toutes

Les élèves réaliseront une vidéo sous-titrée en hébreu, avec **deux participants maximum par vidéo**, présentant la préparation d'une pâtisserie française ou d'un dessert de pâtisserie.

Dans un premier temps, les vidéos seront envoyées aux conseillères pédagogiques régionales.

Les élèves ayant obtenu les meilleures notes participeront à la finale.

Lors de la finale, ils présenteront leur réalisation devant un jury qui leur posera plusieurs questions sur la préparation.

Prix: un atelier de pâtisserie proposé par le chef de l'Ambassade de France.

Plus de détails seront communiqués ultérieurement.

Nouveau – Concours de "petits lecteurs" en scène

Les élèves sélectionnés pour la finale se produiront dans une présentation en **trois langues : français, hébreu et arabe**, au **théâtre Habima**.

Les détails seront communiqués dans la circulaire consacrée aux concours.

PROJETS EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS

KOLNOAR

Projet d'évaluation alternative représentant **30 % au collège**.

Classes concernées:

- classes de 3e au collège
- classes de seconde à la terminale au lycée.

Le projet comprend le visionnage accompagné de **trois films français pendant l'année**, dans chaque région, avec une conférence assurée par une spécialiste du cinéma, conformément aux directives de l'Inspection de français.

Lieu :

- Jérusalem
- Haïfa
- Holon

dans une Cinémathèque / Médiathèque.

À partir du moment où l'inscription est effectuée, la participation de l'enseignant et de ses élèves à toutes les projections est obligatoire.

7. PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

A. Destination français - Université Bar-Ilan

Journée linguistique immersive destinée aux lycéens étudiant le français.

B. Parcours Relations internationales au collège

Programme d'enrichissement en français destiné à favoriser l'excellence au collège, pour les classes de 7e, 8e et 9e, et à rapprocher les élèves du monde de la diplomatie.

C. CLEF - Certificat de Langue et d'Expression Française CLEF

Certificat délivré par le ministère de l'Éducation à l'issue de trois années d'études, au niveau **A1 du CECR**.

À la fin de la classe de 3e, ou après deux ou trois ans d'apprentissage au collège, l'élève devra passer une **épreuve orale organisée par l'Inspection de français**, représentant **30 % de sa note finale** dans le cadre de l'évaluation alternative.

L'épreuve est entièrement préparée et prête à l'utilisation.

Le certificat CLEF de niveau A1 sera remis par l'Inspection dans l'établissement scolaire.

8. FORMATIONS CONTINUES

Au cours de l'année scolaire 2026-2027, **sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation**, le système Matzpen de gestion du développement professionnel sera ouvert. Le système est connecté aux systèmes de gestion des connaissances du ministère et permettra de planifier et de gérer des processus de développement professionnel fondés sur des données et adaptés aux besoins de l'établissement en tant qu'organisation et à ceux de chaque enseignant. L'inscription de chaque professeur aux processus de développement professionnel se fera par l'intermédiaire du Portail du personnel enseignant, dans l'espace consacré au développement professionnel et à la formation. L'enseignant se connectera à l'aide de son identification unique et se verra proposer différentes possibilités de formation correspondant à ses besoins, à sa discipline, à sa fonction et à son établissement.

Formations nationales - 30 heures

- Forum annuel au mois de décembre
- Développement professionnel dans le cadre du Petit Pâtissier
- Congrès de fin d'année pendant deux jours : **22 et 23 juin 2027**

Formations régionales - 30 heures (y compris la finale de la Soirée française).

9. PORTAIL DU CORPS ENSEIGNANT

Présentation de l'outil

Site regroupant les programmes d'enseignement, avec un accent particulier sur les pratiques liées à l'IA – intelligence artificielle – dans le domaine du français.

Objectifs:

- Présenter une vue d'ensemble de ce qui est enseigné dans chaque classe ainsi que des différents contenus étudiés pour chaque tranche d'âge ;
- Montrer le lien entre les connaissances, les compétences et les valeurs;

- Proposer différents matériels d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation en fonction des principaux thèmes enseignés ;
- Présenter des outils numériques actualisés permettant de créer des unités d'enseignement ;
- Inviter les équipes éducatives à partager des photos et des vidéos illustrant des mises en œuvre particulières.

PORTAIL- [cliquez ici](#).